



Erreur médical (section d'un au niveau de l'espace inter-épineux)

Par **svalcin**, le **18/11/2009** à **19:05**

Bonjour,

J'ai accouché le 26/10/09, lorsqu'il ont effectué l'anesthésie péridurale une de l'extrémité distale du cathéter s'est produite lors de la procédure d'insertion.

J'ai rendez-vous vendredi 20/11/09 afin de voir un médecin extérieur pour la confrontation.

Quel montant puis-je prétendre suite à cette erreur médicale ?

Par **cloclo7**, le **18/11/2009** à **20:24**

Bonjour

pour ce qui est de ce vous pouvez demander, tout dépend des conclusions du médecin que vous verrez et surtout de celui qui sera tenu à réparation.